

## À quand de vrais mesures pour lutter contre les crédits faciles ?

**Depuis 2008, les défauts de paiements concernant les crédits aux particuliers sont en constante augmentation. Les chiffres fournis par la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) pour 2013 n'échappent pas à la tendance : les ménages ont de plus en plus de mal à rembourser leurs crédits. La faute à un contexte macro-économique défavorable ? Pas seulement. La prévention du surendettement piétine, les recommandations du Réseau Financité restent depuis plus de 5 ans lettre morte !**

### Chiffres 2013 de la CCP

L'ensemble des données récoltées montrent notamment que :

- seul signe encourageant, soulignons-le, le nombre de contrats par emprunteur est stable depuis 2 ans, et s'élève à 1,83 ;
- la proportion d'emprunteurs défaillants continue de croître en 2013, comme c'est le cas depuis 2009, pour atteindre 5,56 % ;
- la proportion de contrats défaillants continue de croître en 2013, comme c'est le cas depuis 2009, pour atteindre 4,39 % ;
- le montant moyen des arriérés par emprunteur défaillant est en augmentation constante (+5 % en 2013) et atteint la somme de 8.681 €
- les montants moyens des arriérés croissent très significativement pour les prêts hypothécaires (+14 % en 2013, soit 36.398 €).

L'endettement problématique par **le crédit aux particuliers s'amplifie donc encore en 2013** dans de nombreuses dimensions malgré la mise en place de cette centrale de données, conçue pourtant comme un outil de lutte contre le surendettement !

### Deux types de prêteur, des profits privés et des coûts publics

La Centrale des crédits distingue, parmi les prêteurs agréés, les banques (agréées par la Banque nationale de Belgique) des autres types de prêteurs. Cette distinction est importante car en 2013, une fois de plus, **ce sont les organismes non bancaires qui sont responsables des taux de défaillance les plus élevés**. Une hypothèse d'explication, réaliste faute d'être vérifiable, pourrait se trouver dans la différence de modèle économique entre les banques et les organismes prêteurs non bancaire : les types de crédit, les taux pratiqués leurs permettent sans doute d'atteindre une maximisation de leur profit grâce à un plus grand taux de défaut. Le profit privé génère ici un coût sociétal important, doublé de dépenses publiques significatives : cette réalité ne semble toutefois pas suffisante à une réforme significative de la gestion générale de la CCP et des données qui y sont récoltées.

### Des données pour lutter vraiment contre le surendettement

Pour le Réseau Financité (ex Réseau Financement Alternatif), **les statistiques de la Centrale ne**

Bruxelles, le 23 janvier 2014

**permettent toujours pas de connaître le niveau d'endettement réel d'un consommateur.** En effet, l'encours des contrats défaillants ou non, ne sont pas rafraîchi semestriellement ni même annuellement.

En outre, la CCP ne dispose pas de données permettant de **faire la différence entre les ouvertures de crédit actives et celles qui ne le sont pas, ce qui fausse** le taux de défaillance des ouvertures de crédit, en le sous-estimant ! Mais, sur ce point, la Centrale mentionne pour la première fois dans ses pages introductives cette lacune ! Reconnaître un problème est la première étape indispensable à une démarche de changement, gageons que ce soit le cas.

A côté de ces constats, **les organismes non bancaires** (appelés « autres institutions ») apparaissent comme plus risqués : ils semblent avoir une **politique insuffisante en termes de prévention du surendettement** ou à tout le moins un modèle économique qui leur permette plus de pots cassés ! Ces organismes sont les principaux acteurs sur le marché des prêts et des ventes à tempérament et présentent des taux de défaillance fort élevés. **Il est dès lors indispensable que la Centrale des crédits étudie et publie les informations quant à l'identité de ces établissements, et leurs taux respectifs de défaillances ainsi que leur part de marché.**

Enfin, il semble évident que la Centrale devrait fournir des informations détaillées sur la distribution **des personnes ayant conclu 5 contrats ou plus**, plutôt que de regrouper tous ces cas en une seule catégorie, afin de pouvoir appréhender le ratio de défaillance en fonction du nombre précis de contrats. Inutile de dire qu'une identification claire des prêteurs octroyant ces nombreux crédits seraient pour les organismes de défense des consommateurs une aubaine ?

## Annexes

[La centrale des crédits au surendettement, analyse des données statistiques 2013](#)

### Contacts presse :

Laurence Roland :  
laurence.roland@rfa.be  
02/340 08 65  
Amandine Clout :  
amandine.clout@rfa.be  
02/340 08 62